

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**Déposé / Reçu le****21 MAI 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0436 356 973****Nom**(en entier) : **ATO consultants & managers**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Wavre 1945 - 1160 Auderghem****Objet de l'acte : Nomination Commissaire - Procuration**

(extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 mai 2026)

A l'unanimité, l'assemblée valide la nomination de la SRL Mr Michel Weber Réviseur d'entreprises inscrite au registre des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00377 et à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro BE0465.812.410 représenté par son administrateur Michel Weber, sis Chemin du Lanterrier, 17 à 1380 Lasne, comme commissaire.

Une procuration est octroyée à Ad-Ministerie SRL, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec numéro d'entreprise 0474.966.438, Tribunal de l'Entreprise Bruxelles, division néerlandophone, représentée par Adriaan de Leeuw, ci-après nommée "Mandataire" avec droit de substitution, pour représenter le Mandant vis-à-vis les services du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, du Casier Judiciaire Central, d'un Guichet d'Entreprise au choix du Mandataire, du SPF Finances, du SPF Justice, du SPF Affaires Etrangères, et de toute autre administration éventuelle, pour établir et signer tous documents et formulaires, et pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités administratives liées aux formalités de publication des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 mai 2026.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).